

Sandweiler, le 10 juillet 2020

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le collège des bourgmestre et échevins prie les membres du conseil communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du conseil communal, qui aura lieu **au centre culturel** à Sandweiler, le **jeudi 16 juillet 2020 à 17h00**.

## ORDRE DU JOUR

### Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Vote d'un devis estimatif détaillé et du crédit supplémentaire afférent à l'article 4/624/221313/20016 « Réfection des pavés de la rue Principale et de la place centrale. »
3. Vote d'un devis estimatif détaillé pour l'installation d'un WC public
4. Vote d'un crédit supplémentaire à l'article 4/821/ 221311/20007 « Nouvelle toiture pour le hall de tennis. »
5. Convention portant sur un échange de parcelles dans la rue d'Iltzig à Sandweiler
6. Deux conventions portant sur des parcelles relatives au chemin piétonnier reliant la rue des Romains avec la rue de la Gare
7. Présentation du projet « Séchere Schoulwee » par le bureau d'études Schroeder et Associés
8. Présentation du rapport „Fremdstoffanalysen in den Bioabfallanlieferungen der Mitgliedsgemeinden des Syndikats Minett Kompost“ de la commune de Sandweiler
9. Subsidés aux associations locales – 2<sup>ième</sup> partie
10. Avis du conseil communal - Abrogation du plan directeur sectoriel « Décharges pour déchets inertes – PSDDI »
11. Deux autorisations d'ester en justice nominatives séparées contre les auteurs des faits du 24.8.2018 aux infrastructures sportives, sises rue de la Gare à Sandweiler
12. Règlement communal portant création d'un subside unique forfaitaire pour soutenir le commerce de la commune de Sandweiler dans le contexte de la crise liée au Covid-19 et vote d'un nouveau crédit afférent
13. Organigramme des fonctionnaires communaux (m/f) respectivement des employés communaux (m/f) et organigramme des ouvriers communaux (m/f): discussion et vote
14. Questions des conseillers et du public

**Séance non publique**

15. Promotion d'un fonctionnaire communal

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

**Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le Bourgmestre, Le Secrétaire,**

